EXTENSION DU CENTRE PENITENTIAIRE DE BAIE-MAHAULT (97122)

Maître d'Ouvrage	APIJ	67 avenue de Fontainebleau 94270 LE KREMLIN-BICÊTRE
AMO	SAMOP	"Les templiers" - Bât Omer 950, route des Colles - BP 13 06901 06901 SOPHIA-ANTIPOLIS
Bureau de contrôle	VERITAS	Parc activite de la Jaille - batiment 4 97122 BAIE MAHAULT
SPS	VERITAS	Parc activite de la Jaille - batiment 4 97122 BAIE MAHAULT
Constructeur Mandataire	BOUYGUES Bâtiment Centre Sud-Ouest	Direction Technique 1 rue Romain Rolland 33310 LORMONT
Architecte mandataire MOE	KARDHAM Cardete Huet Architecture	10 rue du débarcadère 75017 PARIS
Architecte	KARDHAM Cardete Huet	38 rue Alfred Duméril 31400 TOULOUSE
Bureau d'Etudes Techniques	EGIS Bâtiments Antilles-Guyane	9 Rue des Alpinias 97200 FORT DE FRANCE
Bureau d'Etudes Structure	DELTA Ingénierie	1 ZAC Moudong Sud 97122 BAIE MAHAULT
Tout Corps d'état	BOUYGUES Bâtiment Outre-mer	42 rue Henri Becquerel - ZI Jarry 97122 BAIE MAHAULT
Gros oeuvre	INGENIERIE CONSTRUCTION MODERNE	Immeuble Marie Galante Moudong Sud 97122 BAIE MAHAULT

REVISIONS

Numéro	Date	Description

Notice architecturale

A4

CBM	DAT	ARC	00	ENS	TN	ADM	PC04	0	0	Avril 2022
SITE	PHASE	EMETTEUR	LOT	BATIMENT / ZONE	NIVEAU	TYPE	NUMERO	SECTEUR	INDICE	DATE

Notice architecturale

Sommaire

Table des matières

PREAMBULE 2

1. Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords 3

Etat initial 3

Topographie 4

Accessibilité au site 5

Contexte du site 5

2. Présentation du projet 6

Parti architectural 6

Intégration urbaine 6

Phasage 8

3. Mur d'enceinte et couleur 9

Mur d'enceinte 9

Matériaux et couleurs 9

Béton Clair (ton craie) 9

Couvertures bac acier 9

Barreaudage vertical bois 9

4. Aménagement des abords et traitement paysagé 11

Le parvis 11

Jardin suspendu 11

Le parc 12

5. Parti paysager par typologie d'espace extérieur 13

PREAMBULE

Au 1er janvier 2020, le centre pénitentiaire actuel de Baie-Mahault, en Guadeloupe a une capacité de 503 places. Dans la pratique 733 détenus occupent les lieux soit un taux d'occupation de plus de 139%. Ce constat fait de la surpopulation du centre pénitentiaire la Direction de l'Administration Pénitentiaire a décidé d'engager une opération d'envergure de réhabilitation-extension du centre pénitentiaire.

Dans le cadre de cette opération de réhabilitation–extension du centre pénitentiaire, la nouvelle capacité de l'établissement sera portée plus de 800 places.

Le projet est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'APIJ agissant au nom et pour le compte de l'État - ministère de la justice.

Selon l'article R421-8 du code de l'urbanisme, les constructions situées à l'intérieur de l'enceinte des établissements pénitentiaires, sont dispensés de permis de construire. Ainsi l'extension en enceinte du centre pénitentiaire ne requière pas une demande de permis de construire. Seul le bâtiment accueillant les locaux du personnel hors enceinte ainsi que le mess fait l'objet d'une demande de permis de construire.

Une demande d'autorisation de travaux est déposée en parallèle, dont la vocation est de traiter les questions de sécurité des personnes et d'accessibilité. Dans la présente demande de permis, l'ensemble des pièces nécessaires est fourni mais ne mentionne rien de la partie du projet située en enceinte.

Pour la présente demande de permis de construire, le plan d'implantation des constructions nouvelles en enceinte ne sera pas représenté. Seul le bâtiment abritant les locaux du personnel hors-enceinte et le mess sera décrit dans cette demande ainsi que les aménagements extérieurs.

1. Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Etat initial

Le centre pénitentiaire de Baie-Mahault est localisé à proximité de la zone d'activités de Jarry, en périphérie de la ville de Pointe-À-Pitre. Situé entre cette zone nouvellement urbanisée et la mangrove, celui-ci prend place dans un vaste site de 16 hectares, propriété de l'Etat. Le site de Baie-Mahault reste aujourd'hui relativement isolé des habitations malgré des constructions récentes au sud de l'enceinte. Sa partie nord est limitée en développement par la proximité de la mangrove.

Le terrain consacré à l'opération d'une surface totale de 31.991 m² s'étend sur 3 parcelles :

- Les parcelles AI 10, 17 et 18 accueillent actuellement cinq bâtiments (le mess, les locaux syndicaux, les locaux de sport du personnel, le QSL et l'accueil famille) ainsi qu'un terrain de sport extérieur pour le personnel et des parkings visiteurs et personnel. Sur la parcelle 000 AI 10, le mess, les locaux syndicaux, les locaux du personnel et le QSL sont destinés à être démolie. Leurs démolitions font l'objet d'un permis de démolir déposé conjointement au permis actuel.
- La parcelle AI 33 accueille les terres excavées et seront aménagées de sortent à ne pas servir de points de vues vers l'intérieur de l'enceinte.

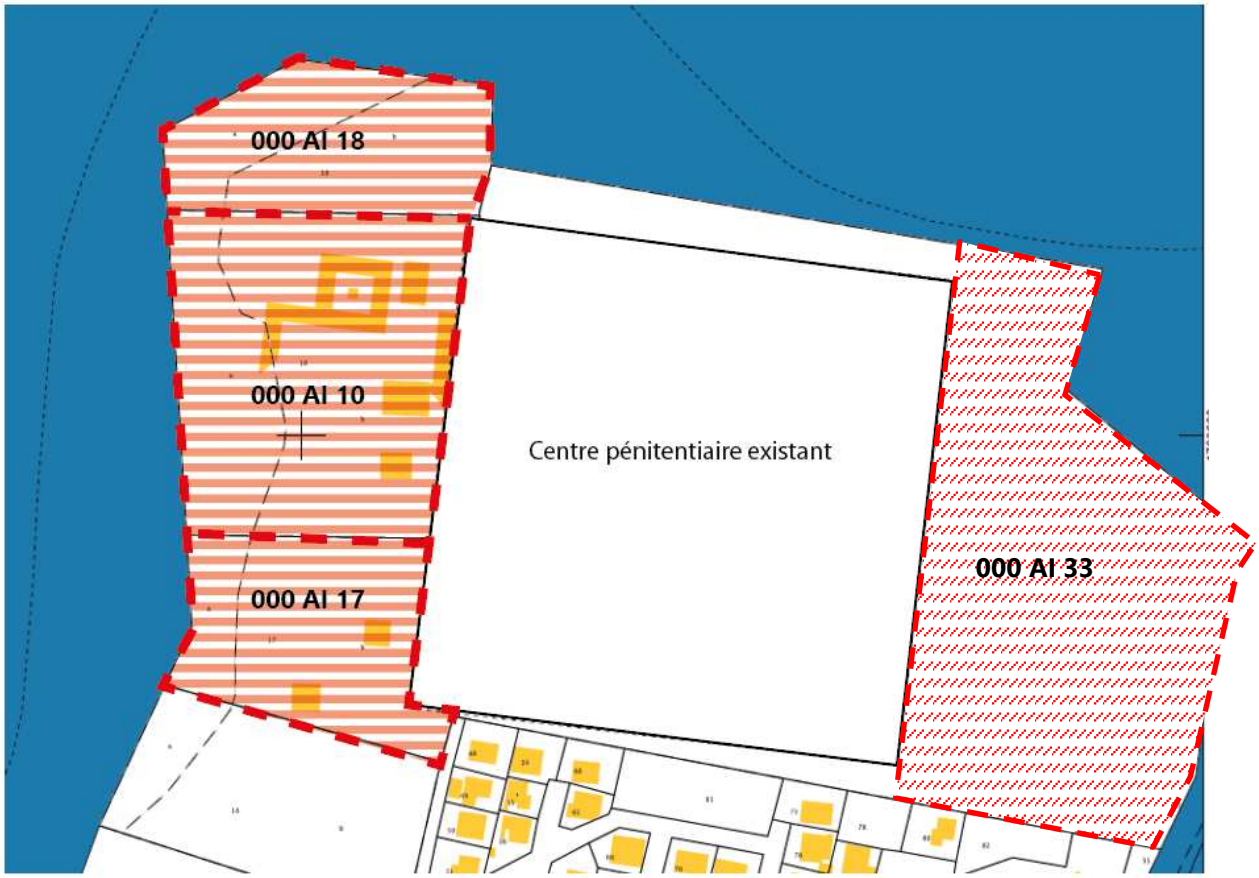

Plan des parcelles comprises dans le projet

Topographie

L'entrée du site se situe aux alentours des 7,00 NGG et descend de 1m environ au niveau de l'AFA. Le terrain se présente comme un plateau avec une cote moyenne aux alentours de 4,80NGG. En marge de la mangrove, le terrain descend jusqu'à 2,75NGG.

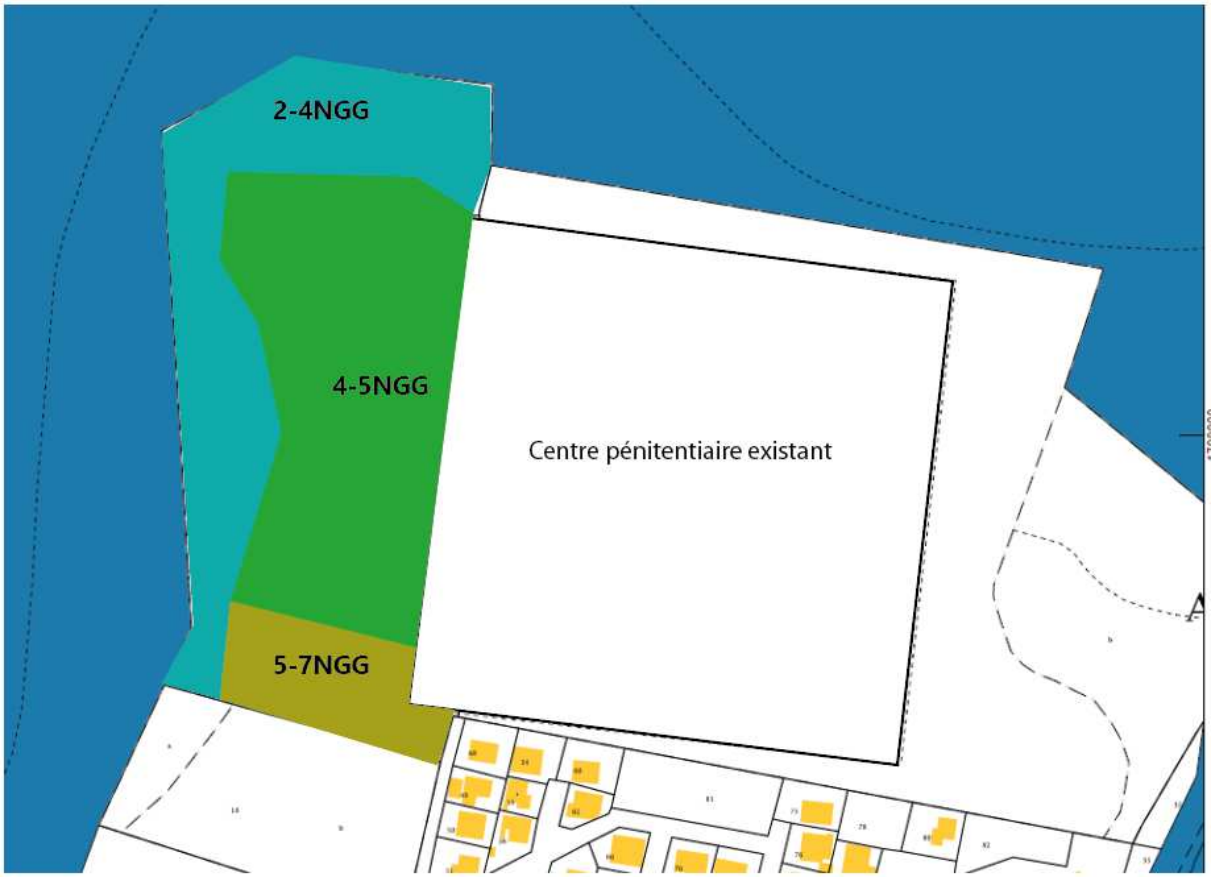

De plus, le terrain est traversé par une limite d'inondabilité qui contraint la projection de la future extension sur une partie réduite du site.

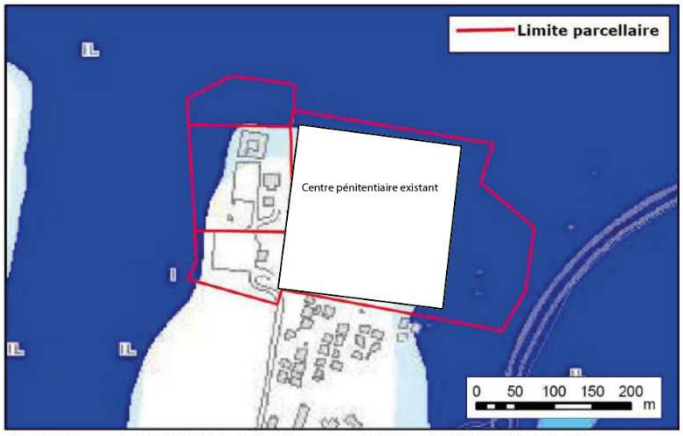

Plan de zonage du PPRN de Baie-Mahault (document approuvé, édité le 18/01/2010)

Extrait du PPRN : Limite de la zone inondable en bleue foncée

Malgré ces fortes contraintes, l'implantation des bâtiments répond à une volonté d'insertion et de continuité logique avec l'existant sans nuire à la nature du terrain et tout en mettant en valeur la végétation endémique de la Guadeloupe.

Accessibilité au site

Le site de Baie-Mahault est relativement isolé. Son accès est possible directement depuis la RN11 qui relie Basse-Terre et Grande-Terre et dessert l'aéroport Pôle Caraïbes et depuis le Sud-Ouest par la RN1 qui dessert l'île vers la ZAE de la Jaille. Le site est desservi par une seule entrée du côté sud du site longeant la nouvelle zone urbanisée : la zone d'activité de Jarry.

Axes routiers autour du site

Contexte du site

Contexte bâti

Le centre pénitentiaire est situé au nord d'une zone résidentielle périurbaine regroupant habitats collectifs et individuels de faible hauteur. La construction de ces bâtiments est postérieure à celle du centre pénitentiaire. Une trentaine de pavillon jouxtent directement le mur d'enceinte sud. Cette proximité est importante, la vision du centre est présente malgré la végétation luxuriante des jardins des particuliers. La zone présente également des bâtiments d'activité et bâtiments publiques de grande emprise mais de faible hauteur. La zone est globalement peu dense et présente des espaces vides non urbanisés.

Contexte végétal

Le site est implanté en lisière de mangrove. Les parcelles A/10 et A/17, bien que bâties, présentent plusieurs types de végétations, notamment de grandes surfaces herbeuses et la présence d'arbres ornementaux et de fruitiers. La végétation a pris ses droits sur la parcelle A/18 qui est au plus proche de la mangrove. Ces espaces sont entretenus par le centre pénitentiaire.

La mangrove est un écosystème qui se développe le long des côtes protégées des zones tropicales et subtropicales. Elle pousse dans un milieu à dépôt salin présentant diverses formes de sols anaérobies. Elle accueille une flore peu diversifiée mais une faune très riche. La mangrove est essentiellement composée de Palétuviers rouge. La mangrove est un système écologique important, et l'habitat d'une faune très variée depuis les crustacés (crabes), mollusques (huitres, bernacles), poissons (raies, barracudas) et oiseaux (sternes, frégates…).

Ainsi, dans la continuité de cet espace, les parcelles dédiées à l'extension du centre pénitentiaire présentent également un caractère « naturel » avec de réelles valeurs écologiques. Elles offrent également un certain intérêt paysager pour le quartier.

2. Présentation du projet

Parti architectural

Sur la base du programme et du site offert pour l'extension du centre pénitentiaire de Baie Mahault, notre proposition témoigne de notre compréhension face aux données d'entrées et du site. Notre ambition se traduit par un projet architectural fonctionnel relevant la beauté du site et les atouts du centre pénitentiaire existant.

Nos volontés s'expriment au travers d'une vision dont l'écriture architecturale se doit d'être :

- Le signe d'une architecture moderne avec des références régaliennes.
- Fonctionnelle et humaniste, permettant à chacun, de se retrouver dans un milieu ambiant calme favorable à la réinsertion du détenu et à l'apaisement de tous les acteurs du monde carcéral.
- Cohérente avec le climat, la topographie,
- Logique avec les usages et les spécificités du site existant.

Nous nous sommes donc engagés dans un exercice intellectuel, dont les arbitrages nous ont orientés vers l'élaboration d'un plan masse structuré autour de l'idée de créer un espace aéré, paysagé emplie de vie.

L'ensemble, inscrit dans un site où la limite inondable a un impact fort.

Ces choix interrogent toutes les dispositions fonctionnelles, les implantations des bâtis dans une recherche d'optimisation et de confort dans toute la géométrie du site, dans toutes les échelles de mesure du bâti jusqu'à son unité : la cellule.

L'implantation des bâtiments répond à des exigences architecturales et fonctionnelles que nous avons identifiées pour la conception de l'extension de ce centre pénitentiaire à savoir :

- Redéfinir une entrée homogène, cohérente et lisible,
- Dégager un maximum d'espace pour pouvoir implanter de la végétation et dégager des vues,
- Garder l'esprit de la conception du centre pénitentiaire existant qui créé différents espaces extérieurs,
- Concevoir un plan compact sans être exigu.
- Implanter l'ensemble des bâtiments de sorte qu'ils soient sécurisés en zone non inondable.

L'extension, que nous faisons, reprend les qualités d'ordonnancements du plan actuel tout en maîtrisant les espaces vides pour lesquels nous créons des espaces paysagers participants à la vie carcérale.

Toute la construction de notre pensée s'articule autour de la volonté d'offrir à tout un chacun des espaces largement ouverts, ventilés et ensoleillés.

Ils sont pensés comme des invitations à la nature de pouvoir pénétrer le centre. Ce sont des espaces de vies qui leurs permettent de se reconnecter à la nature. Ils stimulent leurs sensations en jouant avec les couleurs et les odeurs des plantes et fleurs semés au sein de ces espaces. Le soleil y a largement sa place afin de baigner de lumière le centre pénitentiaire. Ces terrains offerts sont propices aux passages des oiseaux environnants.

Ces espaces paysagers sont nécessaires aux détenus tout comme aux membres du personnel pénitentiaire. Chaque détenu, chaque membre du personnel, peut y trouver de l'inspiration et du calme afin de se sentir dans un endroit apaisé.

Intégration urbaine

L'entrée actuelle du centre pénitentiaire est occupée par un bâtiment d'accueil des familles (AFA) ainsi que d'un bâtiment de sport. Ces entités sont conservées et font parties intégrantes de la composition du projet.

Les véhicules pénètrent dans toute cette zone pour irriguer l'actuel QSL ainsi que les locaux du personnel hors enceinte.

Partant de ce constat nous redonnons une cohérence à l'entrée du centre pénitentiaire. Le parvis est épuré. Les flux piétonniers et véhicules sont séparés pour une plus grande visibilité et fluidité. Le parcours du personnel vers la PEP ainsi que celui des détenus allant au QSL, est raccourci.

La conception de ce projet porte une attention particulière à son intégration dans l'environnement ainsi qu'au centre pénitentiaire existant. Elle prend en compte la perception que l'on a du centre pénitentiaire depuis son accès principale ainsi que vis-à-vis de son environnement proche.

La séquence d'entrée tient compte du voisinage urbain de type pavillonnaire et également du bâtiment de la cuisine central de Baie-Mahault, de plus gros volume. La morphologie des locaux du personnel assure la transition entre l'architecture pavillonnaire du lotissement village de fond Sarrail et de celle du centre pénitentiaire, plus dense. C'est pourquoi les locaux du personnel hors enceinte s'inspirent de l'architecture locale. La création du parvis participe à l'intégration du centre dans son environnement, en offrant une vraie porte d'entrée à ce centre pénitentiaire, conçu comme un espace qualitatif et non uniquement fonctionnelle.

Nous portons toute notre attention au respect du lieu en y intégrant la nature comme élément prédominant à la conception des espaces. La limite PPRN est intégrée à la réalisation du lieu. La zone humide est impactée au minimum en y implantant un parc qui présente des aménagements paysagers. Notre détermination sur ce projet est de donner de la clarté, de l'espace et au centre pénitentiaire. Cette commence dès le parvis d'entrée du centre pénitentiaire. Ce lieu est repensé et dessiné comme un espace libre mêlant le végétal et le minéral. Le parvis est un espace de transition entre la ville et le centre pénitentiaire. C'est un lieu de vie dans lequel les visiteurs peuvent déambuler avant ou après avoir rendu visite à leur proche dans les parloirs du centre.

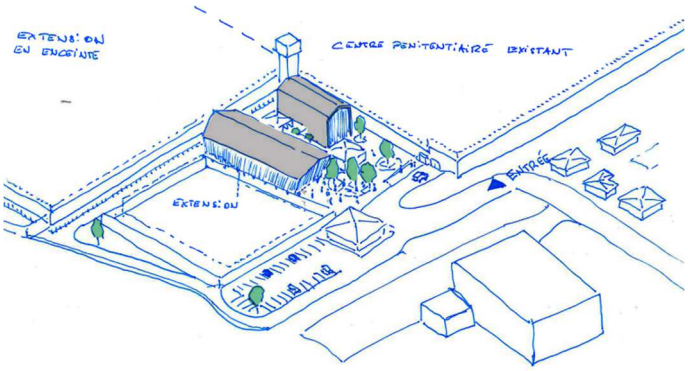

Surplombant le parvis, le bâtiment des locaux du personnel est une construction inspirée de l'architecture traditionnelle guadeloupéenne. Il a une toiture à forte pente, pour écouler facilement les pluies tropicales et une aération permettant au bâti de profiter de la fraicheur des alizées.

Le bâtiment est composé d'un socle dans lequel se loge d'un côté, les vestiaires du personnel et les accès techniques aux étages, de l'autre, les locaux syndicaux et médico sociaux. L'entrée dans ces entités se fait au travers d'un hall à double hauteur au travers d'une faille dans le socle qui héberge également un escalier menant au hall supérieur.

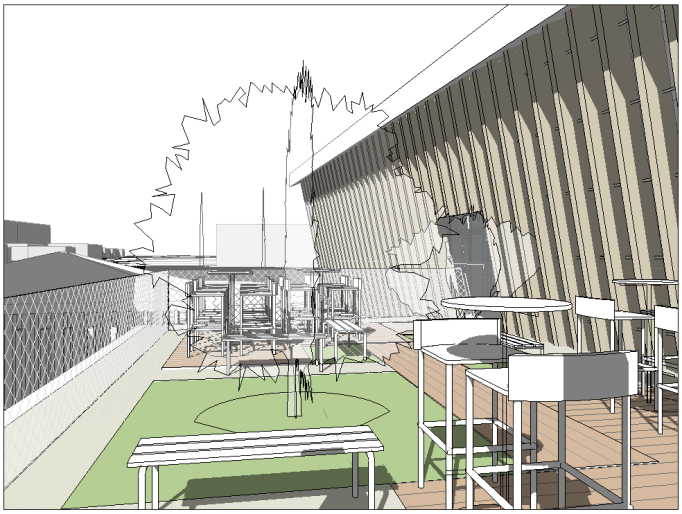

A ce niveau, un jardin suspendu accompagne une terrasse couverte par le carbet existant dans l'actuel mess, qui est récupéré et mis en valeur ici, dans un espace ouvert flanqué en ouest et en est de deux volumes. A l'ouest, le volume est constitué de la cafeteria, la cuisine, la salle à manger et l'espace de réception.

Cet ensemble composé sur un socle, permet de garder l'intimité des espaces principaux de vies et de repos du personnel et des visiteurs sur le parvis.

Phasage

Le projet prévoit la construction des Locaux du personnel et du QSL dans un premier temps puis, la démolition de ceux existants afin de libérer la place pour l'extension des bâtiments en enceinte.

Le projet sera donc élaboré selon les phases suivantes :

- **Phase 1 :** Construction du nouveau QSL et du nouveau MESS, après construction du nouveau parking personnel.
- **Phase 2 :** Démolition du QSL et du MESS existant (après déménagement) et construction de l'extension en enceinte. (Suivant Permis de démolir déposé conjointement)
- **Phase 3 :** Réalisation de la liaison entre l'extension et le centre pénitentiaire existant, comprenant la démolition du mur d'enceinte.

3. Mur d'enceinte et couleur

Mur d'enceinte

Dans cette extension, le mur d'enceinte s'inscrit dans une continuité de celui existant. Il représente un fond de scène, derrière des espaces et des architectures pour lesquels il s'efface tout en assurant son rôle majeur de sécurisation de l'enceinte. Dans sa perception, il disparait devant le parvis, les locaux du personnel et le QSL. A l'intérieur de l'enceinte, sa présence se fait sentir dans les cours de promenade comme un rappel de l'autorité du lieu et l'invulnérabilité du centre. Au cœur de l'extension, le mur n'est pas perceptible et laisse place à un grand espace paysagé.

Le mur, composé d'une partie en béton surmonté d'un grillage, assure ses objectifs de sécurisation mais laisse des perspectives aux cellules donnant sur la mangrove. Sa hauteur contenue, laisse pleinement rentrer le soleil dans l'enceinte.

Matériaux et couleurs

Toutes les façades et toiture des ouvrages constituant le complexe pénitencier déclinent et combinent une palette commune de couleurs et de vêtures. Ce parti pris a pour vocation d'induire une unité d'espace pour l'ensemble de l'établissement tout en permettant à chaque bâtiment de s'identifier, de s'individualiser et de se signaler dans l'organisation urbaine du lieu, dans le quotidien des personnels et des détenus.

Le principe d'organisation des façades du bâtiment enceinte reprend la palette des couleur suivantes :

Béton Clair (ton craie)

Le béton peint en clair avec une peinture de type i3 ton craie est prédominant sur l'ensemble du projet.

Menuiseries en accord avec leur support

Les menuiseries du bâtiment enceinte sont en aluminium, suivant la teinte du mur qui les accueillent.

Couvertures bac acier

Compte tenu de la dimension urbaine du projet, nous avons choisi de ne pas réaliser de boudins anti-grappin qui sont connotés « architecture carcérale ». Nous avons mis au point des solutions pour assurer l'anti-grappinage et apporter des réponses aux problématiques d'écoulement des eaux de pluie extérieures aux bâtis qui se rapprochent du langage architectural des bâtiments de logements.

Les couvertures sont en bac acier fixées mécaniquement sur une charpente métallique d'une pente entre 12 et 30%, suivant les fonctions qu'elles abritent. Leur couleur est verte.

Certaines toitures, reçoivent des panneaux solaires. Leur mise en œuvre sera réalisée de sorte d'être affleurant à la face extérieure de la toiture en bac acier.

Barreaudage vertical bois

Le bâtiment abritant les locaux du personnel hors-enceinte et le mess est habillé par un bardage vertical en bois. Ce bardage ferme le volume mais laisse passer l'air et la lumière. Il n'a pas un rôle d'étanchéité du bâtiment, derrière cette peau bardée, des voiles bétons et des murs rideaux assure ce rôle d'étanchéité à l'air et la pluie.

Le bardage est tenu au niveau du mess par une ossature secondaire. L'essence du bois sera choisie en fonction de ses qualités de tenus face aux conditions climatiques tropicales.

Le volume à l'ouest, du côté du QSL, présente un bardage qui s'évase de la base au sommet. Le bardage à claire voie laisse passer l'air et la lumière dans les espaces de vies qui sont la salle à manger, la salle de réception et la cafétéria.

Ce même dispositif est utilisé dans le volume à l'est, côté PEP, avec pour celui-ci un bardage d'écartement régulier de pied en tête. Ce volume est posé directement sur le sol. Le bardage, ici, marque le pignon et part du parvis jusqu'à la rive de la toiture. Ce volume est traité comme un volume nappé d'une même matérialité avec un traitement en rive marquant cette continuité

4. Aménagement des abords et traitement paysagé

Notre démarche paysagère dans ce projet est d'inviter la nature au milieu du centre pénitentiaire et d'offrir des paysages à toutes les personnes habitants le centre pénitentiaire. Cette démarche humaniste, nous a apporté la possibilité de développer des vues et également des lieux de vies. Cette architecture végétale est une valeur fondamentale de l'organisation des espaces bâtis et non bâtis au travers de notre projet. Cette démarche est visible dès l'entrée du site.

Le parvis

Le parvis est un lieu essentiel au centre pénitentiaire. Il accueille les visiteurs qui vont vers le centre pénitentiaire ou qui en sortent. La plupart de ses personnes, de ses visiteurs sont là pour aller rendre visite à un proche. Ce parvis est conçu comme un sas de décompression, d'avant ou après visite. Chaque visiteur qui le souhaite, peut se poser, se reposer dans l'un des bosquets avant d'aller dans l'établissement pénitentiaire ou de repartir vers la ville et sa vie commune. Le parvis allie le minéral et le végétal avec un sol enrobé structuré, incrusté de végétation. Ces incrustations sont subtiles et légères. Trois jardins ronds percent ce parvis minéral et forment les bosquets.

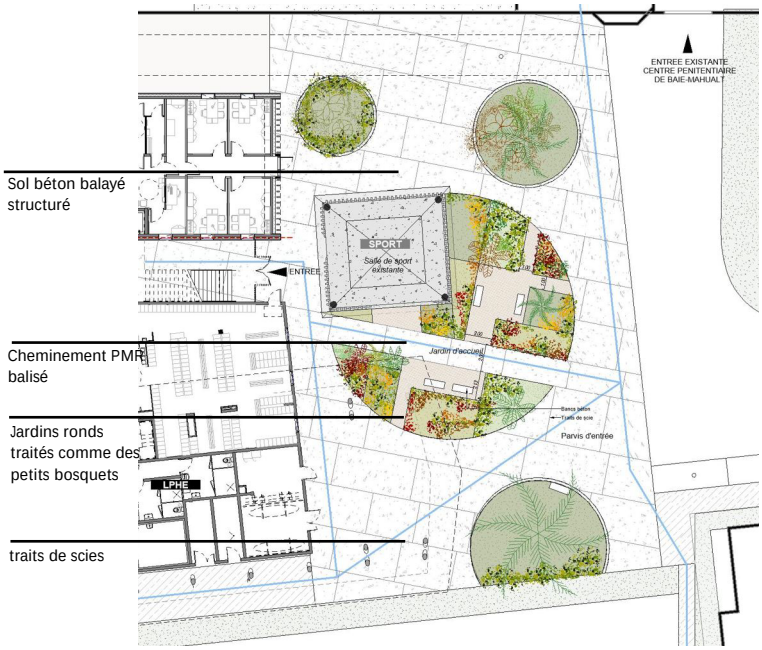

Jardin suspendu

Les locaux du personnel adoptent une architecture singulière par rapport aux autres bâtiments du centre pénitentiaire. Posé sur un socle, l'espace extérieur dédié au personnel est composé d'une terrasse couverte par le carbet existant présent actuellement dans le MESS. Celui-ci est récupéré et mis en valeur dans cette large terrasse. Accompagnant cette terrasse, un jardin suspendu agrémente le tout et permet d'offrir un espace agréable à celles et ceux qui vont et viennent dans la salle à manger et de réception.

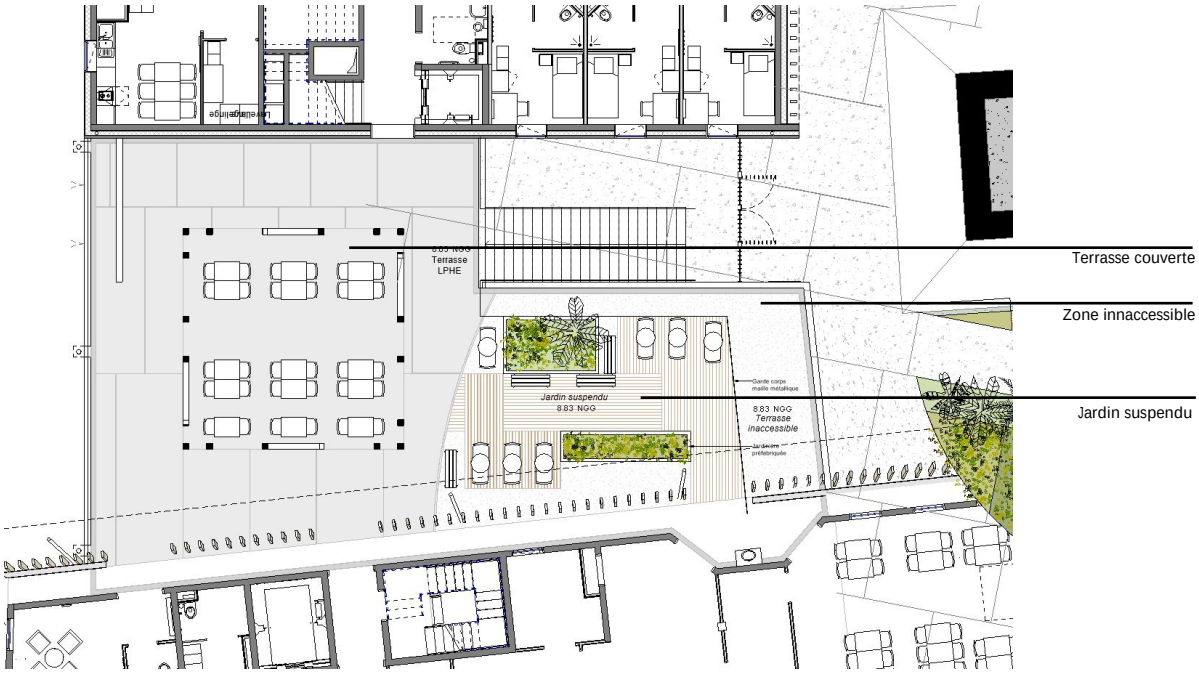

Le parc

Le parc en périphérie du nouveau mur d'enceinte abrite une végétation hygrophile. Ce parc paysagé à un caractère, dans son ensemble, sportif et divertissant. Il abrite en son cœur un city stade, un parcours au milieu de la végétation invitant à la détente et à la contemplation de la végétation environnante et un carbet abritant les deux-roues. Un cheminement traité comme un chemin forestier invitant à la balade ou à la marche sportive relie le fond du parking jusqu'à l'entrée de celui-ci.

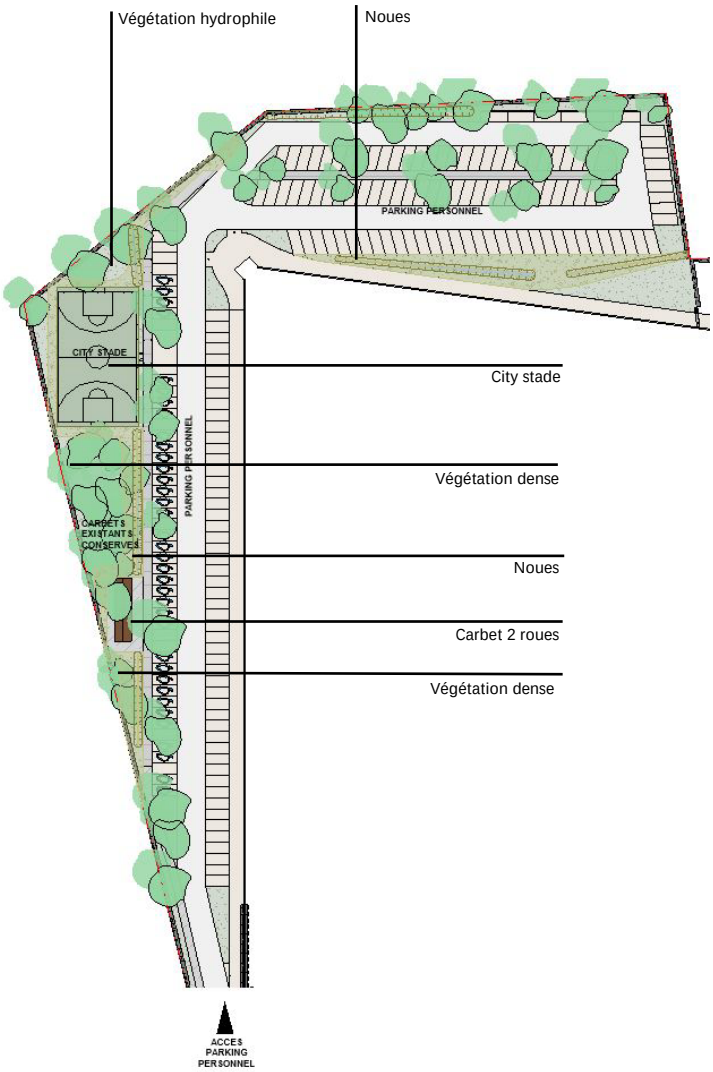

5. Parti paysager par typologie d'espace extérieur

Parc Hygrophile *Forêt ombrophile* *Jardins colorés*

Nous avons trois typologies d'espaces végétales extérieurs venant compléter les zones minérales :

- Le parc Hygrophile
- La forêt ombrophile rafraichissante
- Les jardins colorés

Le parc hygrophile accueil des végétaux qui sont en adéquation avec le milieu humide de cette zone du site. En effet la parcelle destinée à l'extension du site et au centre pénitentiaire tout entier en général, s'étend sur une zone humide.

Exemples de végétaux associés à la végétation hygrophile :

- Le mauricif
- Le gommier
- Fougère arborescente
- Le côtelette

La forêt ombrophile est constituée d'une végétation d'ombre et de mi-ombre avec des arbres de développement moyen adaptés à la dimension de l'espace entre les bâtiments, quelques arbustes et des couvres-sols entre les blocs de pierre. Les essences seront majoritairement endémiques ou indigènes de la Guadeloupe.

Exemples de végétaux associés à la forêt ombrophile rafraichissante :

- Arbres de 6 à 10 m
    - Mapou-lélé
    - Bois graines rouges
- Arbustes de 1.5 à 2 m
    - Balisier jaune
    - Côtelette grand bois
- Fougères arborescentes

Les jardins colorés viennent compléter le dispositif de végétalisation du projet au travers des cours de promenade, des espaces interstitiels et du jardin suspendu hors détentions. Ces jardins participent à la création d'un écrin de verdure maîtrisé. Cette architecture végétale est une valeur fondamentale de l'organisation des espaces bâtis et non bâtis au travers de notre offre finale.

Exemples de végétaux associés aux jardins colorés

- L'aloè-vera,
- L'hibiscus,
- Le balisier,
- Le bougainvillier.
- La rose de porcelaine,
- L'anthurium,
- Daniella

Aloè-vera

Hibiscus

Balisier

Bougainvillier

Rose de porcelaine

Anthurium

Ainsi, ces trois approches complémentaires viennent animer la densité construite, en décomposant les masses bâties nécessaires du programme.

Les espèces choisies seront adaptées à leur implantation (exposition, humidité du sol, ampleur du développement) afin de limiter l'entretien des plantations. L'arrosage automatique sera limité aux plantations sur dalle et intérieures. Ailleurs, des points d'eau seront prévus pour assurer l'entretien jusqu'à la reprise et l'arrosage ponctuel éventuel par la suite.